



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

**Direction des Actions Interministérielles
et du Développement Durable**

**Bureau des Politiques Territoriales
et du Développement Durable**

Arrêté préfectoral n° 08 DAIDD 1 ENV 017 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2003 DAI 1 URB 037 du 31 mars 2003 fixant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Yerres

Le préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-1 à L.212-11 et R212-26 à R22-47 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et notamment son article 2-1 ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 27 mars 2002 portant délimitation du périmètre du SAGE du bassin de l'Yerres ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 26 juin 2002 instituant la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de l'Yerres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003 DAI 1 URB 037 du 31 mars 2003 fixant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de l'YERRES ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2004 DAI 1 URB 123 du 8 novembre 2004, 07 DAIDD ENV 004 du 4 avril 2007 et 07 DAIDD ENV 105 du 23 octobre 2007 modifiant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de l'YERRES ;

Vu les propositions modificatives transmises par les représentants des collectivités territoriales et les représentants des usagers;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-et-Marne ;

ARRETE

Article 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2003 DAI 1 URB 037 du 31 mars 2003 est modifié ainsi qu'il suit :

La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres est composée comme suit :

1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 24 membres.

Représentants des communes
de Seine-et-Marne :

titulaires	suppléants
M. Guy GEOFFROY, maire de Combs la Ville	
M. André AUBERT, maire de Brie Comte Robert	
M. Michel COMMANAY, maire de Faremoutiers	
M. Jean-Paul GARCIA, maire de Gretz Armainvilliers	
M. Jean BARRACHIN, maire de Guignes	Mme Jacqueline SCHAUFLEUR, maire de La Celle sur Morin
M. Gérard RUFFIN, maire de Lésigny	

de l'Essonne :

titulaires	suppléants
M. Philippe BRUN, maire d'Etiolles	
M. Georges REYMOND, maire adjoint de Crosne	Mme Christine SCALLE-MAURY, maire d'Epinay sous Sénart
Mme Catherine DEGRAVE, maire-adjoint de Yerres	M. Serge POINSOT, maire de Vigneux sur Seine
M. Michel CANIL, maire-adjoint de Quincy sous Sénart	

du Val-de-Marne :

M. Jean-Yves JEANNES, conseiller municipal de Périgny sur Yerres
M. Michel LE GOIC, conseiller municipal de Limeil Brévannes

Représentants du Conseil Régional d'Ile-de-France

titulaire	suppléant
Mme Danièle CHAZARENC	M. Alain TRACA

Représentants du Conseil Général de l'Essonne

M. Edouard FOURNIER

Représentants du Conseil Général de la Seine-et-Marne

titulaire	suppléant
M. Didier TURBA	M. Jean-Jacques BARBAUX, maire de Neufmoutiers en Brie

Représentants du Conseil Général du Val-de-Marne

titulaire	suppléant
M. Jacques PERREUX	M. Pierre-Jean GRAVELLE

Représentant de la communauté de communes des gués de l'Yerres

M. Jean Marc CHANUSSOT, président

Représentants du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV)

titulaire	suppléant
M. Alain CHAMBARD, président	M. Jean-Marc JUBAULT, vice-président

Représentants du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAVY)

titulaire	suppléant
M. Frédéric LECLERC	M. Pierre JACQUET

Représentant du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées de Presles, Tournan et Gretz (SICTEUPTG)

M. Guy USSEGLIO-VIRETTA

Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR)

M. Jean-François ONETO, maire d'Ozoir la Ferrière

Représentants du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Touquin (SIAEP)

M. James GUILLOT

Représentants du Syndicat intercommunal de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange

titulaire	suppléant
M. Christian MORESTIN	M. Jean-Claude OMNES

Représentant du Syndicat mixte du ru de l'Yvron

M. Marc VERCAUTEREN, Président

2°/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 12 membres.

Représentants des Chambres d'Agriculture

titulaire Seine-et-Marne	suppléant Seine et Marne
M. Pascal SEINGIER	M. Didier CHATTE

Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

titulaire	suppléant
M. Jean-François MISTOU	M. Olivier GOSSET

Représentants des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Essonne et de la Seine-et-Marne

titulaire	suppléant
M. Daniel LAPIERRE, fédération de Seine et Marne	M. Jean-Pierre LEDANOIS
M. Serge GIBOULET, Président de la fédération de l'Essonne	M. Bernard WALLET

Représentants des associations de protection de la nature

titulaire	suppléant
M. Philippe ROY, Nature Environnement 77	M. Guy RIVIER, président de l'association du Réveillon
Mme Christine LE FUR, association Essonne Nature Environnement	

Représentants du syndicat des propriétaires riverains de l'Yerres

titulaire	suppléant
M. Jacques PETIT	M. Philippe ROGER

Représentants de la Lyonnaise des Eaux

titulaire	suppléant
Mme Louise MERCADIER	M. Louis Michel SEGURA

Représentants de l'Association des Irrigants

titulaire	suppléant
M. Eric ROCHE, président	M. Marc CUYPERS

Représentants d'une association de consommateurs

titulaire	suppléant
M. Bernard SCHULE, UFC Que Choisir IDF	M. Gérard DEFRICOURT, UFC Que Choisir 91

Représentants du comité départemental de Canoë-Kayac de la Seine et Marne

titulaire	suppléant
M. Thierry FAURE	M. Philippe BUSCH

Représentant de l'Association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie (AQU'BRIE)

Agnès SAÏZONOU

3°/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 12 membres.

Sans changement

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Il est consultable sur le site de la préfecture de Seine et Marne : www.seine-et-marne.pref.gouv.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

MELUN, le 13 AOUT 2008

Le préfet,
 Pour le Préfet et par délégation,
 Le Secrétaire général par intérim
 Le secrétaire général adjoint,

Abdel-kader GUERZA